

prix élevé. Les oignons entrent en franchise venant d'Angleterre, ou de ses colonies et possessions. Le tarif général est de 30 p. 100, ce qui n'offre aucun changement, mais le ministre a fait quelque chose de plus, il a établi un droit spécifique, lequel, dit-il, ne sera pas inférieur à trois quarts de cent par livre.

Cela me fait songer à une autre question que je puis traiter avant que mon temps expire. Le ministre des Finances dit qu'il a préparé un tarif méthodique. Je me demande où nous avons déjà entendu cette expression. Je pense qu'elle est venue de l'Ouest. Je l'ai entendue là-bas. Je n'ai aucun doute que lorsque le ministre a présenté d'abord ces propositions il n'eût l'idée qu'il pouvait détourner une partie du commerce américain au profit de la Grande-Bretagne. Permettez-moi de citer ses paroles touchant le tarif méthodique. Il a dit, en premier lieu :

Après cette revision, le tarif canadien contiendra 1,188 articles, dont 589 seront exempts de tout droit sous le tarif de préférence britannique.

Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'il a accordé plus d'attention au nombre des articles qu'à leur valeur, ou aux montants qu'ils représentent. C'est pourquoi j'entends démontrer la fausseté de plusieurs des articles. Il me faudrait trois heures pour éplucher toute la liste, mais, si j'en avais le loisir, je pourrais indiquer, à chaque page, une foule de choses qui ne sont que du rebut. Cela n'a pas lieu de se trouver au tarif, du moins en ce qui pourrait amener des affaires à la Grande-Bretagne. Il dit, plus loin :

On jugera de l'importance de cette extension de la préférence britannique en songeant que, l'an dernier, le Canada a importé pour plus de 200 millions de dollars de marchandises sur lesquelles nous augmentons actuellement cette préférence.

Je ne le nie nullement. Mais le premier ministre prend grand soin de ne pas nous dire : "Je prédis que le résultat de cette augmentation de la préférence sera cause que tant de millions de plus de marchandises nous viendront d'Angleterre". Il aurait pu le dire s'il avait établi un tarif convenable sur les articles américains, ce qui aurait assuré l'importation d'articles semblables originaires de Grande-Bretagne. Mais il ne voulait pas agir ainsi. Même les réductions apportées ont été modérées et il en a été de même des augmentations. Comme je l'ai indiqué il y a quelques instants, 387 articles n'ont pas été modifiés. Pensez-vous que les gens qui ont bénéficié de ce commerce jusqu'ici, vont le perdre ? Non, certainement non. Depuis le dépôt des prévisions budgétaires j'ai rencontré des personnes qui s'intéressent au commerce de l'acier et elles ne s'en inquiètent guère. Il peut

exister deux ou trois articles qu'elles ne peuvent atteindre, mais le ministre sait fort bien que s'il avait relevé le tarif sur les articles dont je parle, les marchandises auraient été fabriquées dans notre pays et il suffirait de s'assurer que les gens favorisés par le tarif n'exploitent pas le consommateur du pays.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata) : C'est un plaisir, monsieur l'Orateur, de parler après l'honorable député de Lincoln (M. Chaplin). C'est transporté d'admiration que j'ai écouté l'honorable préopinant et je dois dire que son discours a été prononcé avec toute l'ardeur d'une fougueuse jeunesse. Il a prétendu, au début de son discours, que le Gouvernement suit les traces du parti tory. C'est une erreur et il donne aussi un mauvais conseil au Gouvernement. De fait, si on suivait ce conseil, le coût de la vie augmenterait beaucoup.

Il est à propos de mentionner le discours éloquent prononcé samedi par le chef de l'opposition (M. Bennett). J'ai lu le compte rendu qu'en ont donné les journaux. Ses commentaires n'offrent rien de neuf. Voici :

"Les droits compensateurs signifient", a-t-il déclaré, "que le tarif canadien sera fait à Washington". "Ainsi", a ajouté M. Bennett, "nous voici dans cette jolie situation : quand le président des Etats-Unis à Washington signe un décret établissant un droit douanier, ce sera le droit douanier en vigueur au Canada".

Je tiens à relever une dépêche parue dans le *Star* de Montréal du 3 mai :

Rétablissement de la plupart des articles de bois de construction sur la liste des produits en franchise aux Etats-Unis. Orgie de dégrèvements de la part des représentants au Congrès de Washington.

Le fait est qu'on peut retourner la plupart des déclarations du chef de l'opposition et il serait plus vrai de dire que le tarif américain est fixé à Ottawa, qu'ils ne l'est de dire que le tarif canadien est fixé à Washington. Pour répondre à l'exposé de mon honorable ami de Lincoln quant à la politique ministérielle et à la politique du parti tory, il sied peut-être de citer la définition du libéralisme donné par le premier ministre (M. Mackenzie King) à la réunion, tenue le 19 mars, de la *Twentieth Century Liberal Association of Canada* :

#### Liberté et égalité

Le libéralisme est avant tout synonyme de liberté et d'égalité. Il tend à détruire la force des privilèges et les contraintes imposées par les privilégiés, à leur propre avantage, à ceux à qui il n'est pas permis de jouir de leurs droits et bénéfices. Vous remarquerez que dès que la liberté commence à s'affirmer par l'intermédiaire de ses défenseurs, dans n'importe quel domaine, à n'importe quelle époque, immédiatement se dressent les gens avides de sauvegarder pour eux-mêmes et pour leur groupe favorisé